

Décision n°2025-54-tarifs

Décision portant approbation de tarifs du « Place Marketing Forum »_Chaire ANMT

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Vu l'extrait n°1 du procès-verbal relatif au Conseil de l'IMPGT en date du 11 décembre 2025, portant sur l'objet de la présente décision,

Considérant que la Chaire Attractivité et Nouveau Marketing Territorial (ANMT) organise le « Place Marketing Forum » qui aura lieu les 16 et 17 avril 2026 au conservatoire Darius Milhaud à Aix-en-Provence,

Considérant que cet évènement réunit décideurs, chercheurs et praticiens autour de différentes thématiques,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Sont approuvés les tarifs d'inscription « Place Marketing Forum » organisé par la Chaire Attractivité et Nouveau Marketing Territorial (ANMT) qui aura lieu les 16 et 17 avril 2026 au conservatoire Darius Milhaud à Aix-en-Provence.

Les tarifs d'inscription sont ainsi définis :

	Du 01/01/2026 au 28/02/2026		Du 01/03/2026 au 13/04/2026	
	HT / personne	TTC / personne	HT / personne	TTC / personne
Droits d'inscription Tarif participants	363.63 €	400 €	454,54 €	500 €
Tarif Team Building Partenaires** et participants				
Groupe de 3 à 10 personnes				
**tarif applicable en dehors des 3 invitations pour les partenaires et fondateurs de la Chaire, dès lors que + 3 personnes de la même structure viennent au PMF	272.72 €	300 €	272.72 €	300 €
Tarif étudiant	60 €	66 €	60 €	66 €
Tarif Demandeur d'emploi	118.18 €	130 €	118.18 €	130 €
Tarif spécial « Territoire d'accueil Région SUD » uniquement pour les personnes des structures résidant en région PACA (départements : Bouches-du-Rhône 13 / Alpes-de-Haute-Provence 04 / Hautes-Alpes 05 / Vaucluse 84 / Var 83 / Alpes-Maritimes 06)	272.72 €	300 €	272.72 €	300 €
Tarif spécial Journée & soirée networking du 16/04/2026	181.81 €	200 €	181.81 €	200 €
Tarif entreprises et structures mécènes »	Gratuité (convention de partenariat)			

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 21 janvier 2026

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publiée le :

28 JAN. 2026

Transmise au Recteur de la région académique le :

28 JAN 2026

